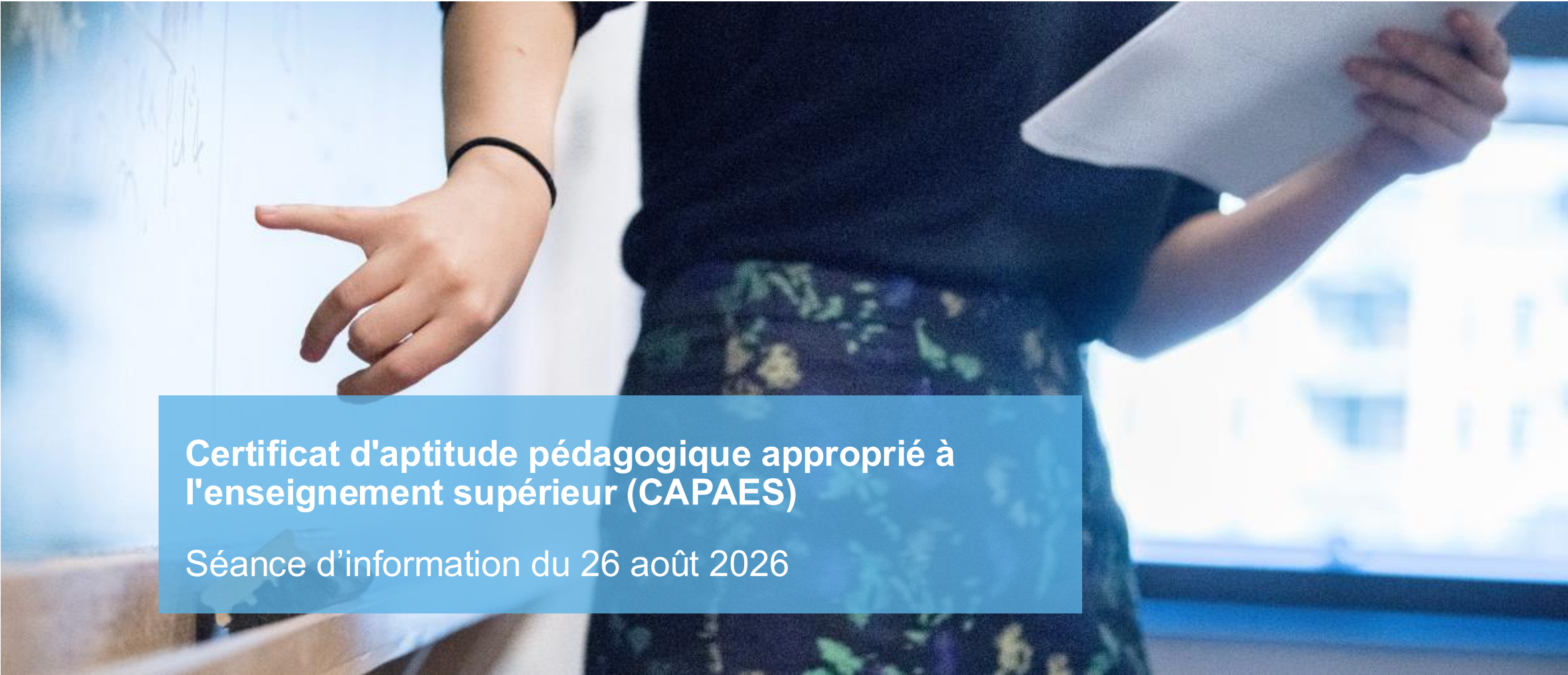




UC Louvain

A photograph of a person, likely a teacher or student, pointing their right index finger towards a whiteboard. The person is wearing a dark blue top and a patterned skirt. They are holding a white folder or paper in their left hand. The background is a bright, out-of-focus classroom or lecture hall with large windows.

**Certificat d'aptitude pédagogique approprié à
l'enseignement supérieur (CAPAES)**

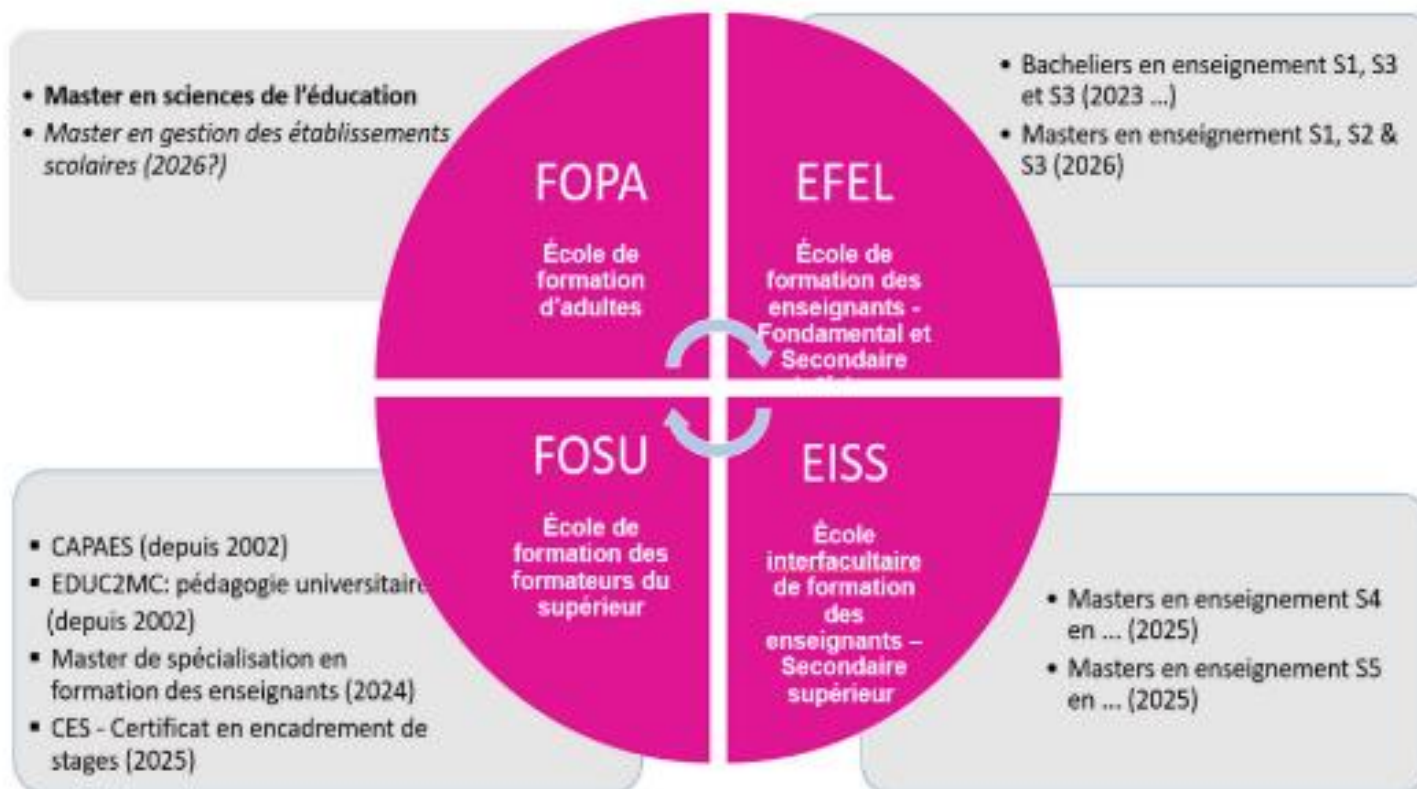
Séance d'information du 26 août 2026

Bienvenue !



La Faculté EDUC

Programmes de formation proposés par la Faculté EDUC regroupés au sein de 4 écoles



Plan de la séance

- Qu'est-ce que le CAPAES et pourquoi le suivre ?
- Conditions d'accès et modalités d'inscription
- Le programme
- Organisation de la formation et évaluation
- Et après ...
- Contacts



Suite à la révision du décret définissant le Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) et ses conditions d'obtention du 2 avril 2026, les modalités précises de la formation ont changé par rapport aux années précédentes.

Qu'est-ce que le CAPAES et pourquoi le suivre ?

Le CAPAES c'est quoi ?

Le Certificat d'Aptitude pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES) est le titre requis pour enseigner dans les Hautes Ecoles, les établissements d'enseignement pour adultes et les écoles supérieures des Arts et y obtenir une nomination et une revalorisation du barème de rémunération.

Quel est l'objectif de la formation CAPAES ?

Contribuer au développement des compétences professionnelles requises par l'enseignement supérieur en Haute École ou en établissement d'enseignement pour adultes ou en école supérieure des arts et de favoriser l'analyse réflexive des pratiques d'enseignement.



[Décret du 2 avril 2026 définissant le Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur \(CAPAES\) et ses conditions d'obtention](#)

Par qui, où et quand ?

- Formation organisée par l'UCLouvain
- Sur le site de Louvain-la-Neuve
- Le mercredi soir de 18h15 à 22h



Depuis septembre 2024, si vous enseignez en Haute École aux futur·es enseignant·es de l'enseignement fondamental et du secondaire inférieur, ou si vous souhaitez acquérir le titre pédagogique approprié à l'enseignement supérieur pour les départements pédagogiques, il y a lieu de suivre la formation du [master de spécialisation en formation des enseignant·es](#)

Conditions d'accès et modalités d'inscription

Conditions d'accès pour s'inscrire :

- Être en fonction dans une Haute École (maître de formation pratique, maître assistant·e, chargé·e de cours)
- Ou être en fonction en établissement d'enseignement pour adultes (cours généraux, techniques, pédagogiques...)
- Ou être en fonction en Ecole supérieure des Arts
- Ou tout membre du personnel académique ou scientifique en fonction à l'Université (**à partir de 2027-2028**)

Montant du minerval à l'UCLouvain :

- 380 euros
- Depuis le nouveau décret et à partir de l'année académique 2026-2027, les candidat·es au CAPAES sont autorisé·es à répartir la formation CAPAES sur plusieurs années académiques pour un seul minerval.

Les candidat·es au CAPAES choisissent librement l'organe de formation dans lequel ils·elles souhaitent s'inscrire

MAIS ils·elles ne sont pas autorisé·es à s'inscrire dans l'établissement dans lequel ils sont en fonction

Modalités d'inscription :

- Les demandes d'inscription se font auprès du [Service des inscriptions de l'UCLouvain](#)
 - via une procédure en ligne
 - **avant le 30 septembre 2026.**
 - Avec une fiche signalétique et une attestation de fonction (cette attestation doit concerner l'année académique au cours de laquelle l'étudiant·e s'inscrit à la formation) dans une Haute École ou dans l'Enseignement pour Adultes (ex-promotion sociale) ou dans une Ecole supérieure des arts. À défaut, votre dossier ne pourra être pris en compte.



<https://uclouvain.be/fr/inscriptions/parcours-inscription>

Le programme CAPAES à l'UCLouvain

15 crédits Théorie
10 crédits Pratique
5 crédits Dossier

CAPAES + UCLouvain

Sans titre pédagogique

Public « habituel » issus
des HE

Assistants UCLouvain

XXX – Approches psycho-
socio-pédagogiques de
l'enseignement supérieur :
questions de base
Théorie - 5 crédits – 60h

5 crédits

Ouverture probable en
2027-28

TP – 5 crédits – 15h

TP – 5 crédits – 15h

Avec titre pédagogique

LFOPC2100 – Approches psycho-socio-pédagogiques de
l'enseignement supérieur : questions approfondies
10 crédits – 60 h

LFOPA3200 – Séminaire d'accompagnement d'analyse des
pratiques - 5 crédits - 30h

LFOPA9301 – Dossier CAPAES -5 crédits

Année 1 (ou étalé sur plusieurs années)

Année 2 (ou étalé sur plusieurs années)

- **Formation théorique – 3 axes**
 - Axe socio-politique
 - Axe psycho-relationnel
 - Axe didactique et pédagogique
- **Formation à caractère pratique – 3 axes**
 - Axe d'accompagnement de la pratique
 - Axe d'analyse des pratiques
 - Axe de développement professionnel
- **Accompagnement de la pratique du·de la candidat·e au CAPAES**
 - par des membres du personnel issu·es du personnel enseignant, du PO où de la Fédération de l'établissement
 - où le·la candidat·e est en fonction
 - qui disposent d'une expertise dans la discipline ou une discipline proche de celle enseignée

Plus value du programme CAPAES à l'UCLouvain :

- Expertise et niveau de compétence des titulaires de cours et séminaires
- Articulation entre la formation théorique, la formation pratique et l'accompagnement entre l'institution de formation et l'institution où le·la candidat·e est en fonction via un séminaire d'accompagnement des pratiques
- Evaluation intégrée
- Un seul jour de formation par semaine (le mercredi soir)
- Hétérogénéité des profils des candidat·es au CAPAES (domaines d'expertise, situation géographique, formation initiale, etc.)

Organisation de la formation et évaluation

Organisation de la formation

Candidat·es titulaires d'un titre pédagogique ou d'un master en sciences de l'éducation (20 crédits):

- 2026-2027 (d'octobre à mai)
 - volet théorique 10 crédits
 - volet pratique 5 crédits
 - dossier CAPAES 5 crédits

Candidat·es titulaires d'un autre titre (30 crédits) :

- 2027 (de février à mai) : volet théorique et pratique 10 crédits
- 2027-2028 (d'octobre à mai) :
 - volet théorique 10 crédits
 - volet pratique 5 crédits
 - Dossier CAPAES 5 crédits

Les cours et séminaires se donnent **le mercredi soir** sur le site de l'UCLouvain de 18h15 à 22h
Suivi du calendrier académique de l'UCLouvain mais cours suspendus la semaine 2 du congé d'automne et la
semaine 2 du congé de détente du calendrier scolaire en FWB (2026-2027)

Evaluation de la formation

- Pas d'examens des cours théoriques (de base ou approfondi)
- Si programme en 30 crédits :
 - évaluation de la partie théorique 1 sous la forme d'un travail réflexif (année 1)
 - évaluation intégrée sous la forme d'un travail réflexif (dossier CAPAES) (année 2)
- Si programme en 20 crédits :
 - Evaluation intégrée sous la forme d'un travail réflexif (dossier CAPAES) lors des sessions de juin ou d'août
- Accompagnement à la réalisation du dossier CAPAES pendant les séminaires d'accompagnement d'analyse des pratiques
- Evaluation du dossier CAPAES par le·la titulaire du séminaire attribué et un·e académique titulaire du cours en session de juin ou d'août

Rentrée 2026-2027 - DATES IMPORTANTES :

- **Pour tous les candidat·es :**
 - Séance d'accueil, conférence inaugurale et rencontre avec les ancien·nes candidat·es : le **14 octobre à 18h30** (auditoire **MONT 10**)
- Pour les candidat·es au **programme en 20 crédits :**
 - Les cours commencent le 14 octobre 2026
- Pour les candidat·es au **programme en 30 crédits :**
 - Les cours commencent **au quadrimestre 2 (début février 2026)**
- **Inscription** auprès du Service des inscriptions UCLouvain
 - **avant le 30 septembre 2026**

Et après ...



- Le CAPAES sera octroyé par UCLouvain si l'entièreté du programme est réussie et lorsque la·la candidat·e est délibéré·e en session de juin ou d'août (min. 10/20 à chaque UE)
- Le·la candidat·e certifié·e fera le nécessaire auprès de l'établissement où il·elle est en fonction et de la FWB pour attester de sa réussite du CAPAES et demander le barème qui s'y réfère (ex. barème 502 pour les maîtres assistants en HE)



Depuis le 1^{er} mars 2026, les candidat·es au CAPAES ne doivent plus déposer un dossier professionnel auprès de la Commission CAPAES (qui disparaîtra au 30 décembre 2026).



Contacts

secretariat-capaes@uclouvain.be

Responsable académique : Stéphane COLOGNESI

Conseillère pédagogique : Catherine GEEROMS

Responsable administrative : Sandra GEORGES

Gestionnaire de programme : Sabine JANSEN

<https://uclouvain.be/fr/facultes/educ/capaes>



